

## Visites de camps

Ces mesures pourraient être les suivantes :

1. Communication aux familles des listes de prisonniers de guerre et d'internés civils.
2. Autorisation pour les prisonniers et leur famille de pouvoir correspondre.
3. Faculté pour les prisonniers et internés de recevoir des paquets de denrées alimentaires.
4. Droit pour les délégués de la Croix-Rouge, ou les représentants d'organisations neutres de bienfaisance, de s'occuper des prisonniers et de leur apporter l'appui moral de leurs visites et de leurs entretiens.

*Juillet 1947.* — M. G. Dunand confie à la Croix-Rouge brésilienne un mémoire analogue au précédent, celle-ci se chargeant du soin de le transmettre au président de la Junte du Gouvernement militaire à Concepcion, auquel il est adressé. Le Comité international se met en même temps à la disposition de la Junte du Gouvernement militaire pour étudier les modalités pratiques de ces diverses mesures.

---

### Visites de camps, détachements, trains de rapatriement, hôpitaux et prisons, faites par des délégués du Comité international <sup>1</sup>

Pays	Nombre de visites	Date des visites 1947	Effectif
Allemagne			
(zone américaine)	1	7 juillet	1167 Allemands
(zone française)	5	5 au 13 août	866 Allemands et nationalités diverses
Autriche			
(zone française)	1	3 juillet	120 Allemands et nationalités diverses
Belgique	36	17 juin au 30 juillet	25.143 Allemands
France	112	14 mai au 22 août	41.091 Allemands
Grande-Bretagne	29	10 juillet au 17 août	31.998 Allemands et nationalités diverses

---

<sup>1</sup> Les rapports des délégués, sur ces visites de camps, ont été reçus à Genève durant le mois d'août 1947.

*Hors-texte.*